

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En No. 20
Les abonnements commencent
à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

On s'abonne
au bureau du journal, rue
du Pot-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.

ALLEMAGNE.

On écrit de Hanovre, 27 septembre :
S. M. a reçu aujourd'hui, en audience particulière, M.
le général Goblet, comte d'Alviella, envoyé du roi des Belges,
qui a eu l'honneur de remettre à S. M. une lettre de son sou-
verain.

Voici un extrait de la circulaire que tous les drossarts provin-
ciaux viennent d'adresser par ordre du cabinet à tous les magis-
trats et employés de police de leurs ressorts :

« A la suite de la proclamation du 10 de ce mois, concernant
la constitution du royaume et publiée du haut de toutes les chaires,
S. M. le roi, par un rescrit adressé au ministre de l'inté-
rieur, a manifesté sa volonté de mettre fin dès à présent à tou-
tes menées malveillantes, et de ne plus user d'indulgence envers
les actes quelconques dirigés contre les dispositions du gouver-
nement de S. M., ou même contre la constitution de 1819,
ou tendant à entraver la marche régulière des affaires du
pays, mais de procéder contre eux avec la plus grande rigueur.

« S. M. attend donc avec confiance que tous les employés
chargés de la gestion de la police procèdent selon leur devoir
sans attendre d'autre réquisition, que les employés subalternes
exerceront la plus stricte surveillance, que tous aient à cœur de
montrer une activité spontanée et que particulièrement ils aient
soin de prévenir autant que possible les actes préjudiciables sous
quelque rapport que ce soit, et enfin que la police préventive
développe à temps son activité contre les assemblées défendues.
S. M. a ordonné au ministre de l'intérieur de veiller à cela avec
toute son énergie et d'avoir soin de toute manière qu'on se con-
duise conformément à cette auguste volonté, S. M. n'étant
point d'intention de souffrir dorénavant qu'on pratique impu-
nément des menées de toutes sortes ni que les autorités les
instruisent aussi tard et aussi lentement que S. M. l'a vu souvent avec
un vrai déplaisir. »

Conformément à cette circulaire, on a repris une foule de
poursuites qu'on avait commencées antérieurement et abandon-
nées depuis. On instruit aussi contre la municipalité de Hanovre,
à cause de sa dernière adresse au roi. Les chefs d'accusation sont
au nombre de 58, et c'est une poursuite criminelle que l'on a in-
tentée.

Dans plusieurs villes, attachées à la constitution de 1833, on
veut ôter l'administration de la police à la municipalité, et la
confier à des directeurs spéciaux. C'est ce qu'on a déjà fait dans
la capitale et à Osnabruck. Ce sont de nouvelles infractions aux
lois communales, qui vont donner lieu à de nouvelles compli-
cations.

— On écrit de St.-Petersbourg, 21 septembre :
Le 14, jour fixé par l'empereur, le camp de Borodino a été
levé et une partie des troupes l'a quitté. Le lendemain l'empe-
reur est parti pour Moscou, où il est arrivé vers minuit. (Ces
nouvelles ne disent pas si l'empereur est déjà de retour à Saint-
Petersbourg.)

ANGLETERRE. — Londres, 30 septembre.

On croit en Angleterre que les affaires avec la Chine pourront
s'arranger à l'amiable; dans le cas contraire, le gouvernement
anglais choisiraient entre plusieurs mesures: le blocus de la rivière
de Canton, la dévastation des côtes; la prise de possession de
quelques îles; cette dernière mesure serait la plus facile. Les
deux autres, exigeraient de la part du gouvernement anglais un
vaste déploiement de forces navales.

— Le bateau à vapeur le Roscoe est arrivé des Etats-Unis. La
banque américaine ayant cessé de tirer sur Londres, le change
a monté jusqu'à 9 1/4 et 9 1/2 de prime. A Philadelphie, il y a
eu cinq faillites importantes.

FRANCE. — Paris, le 1er octobre.

On écrit de Fontainebleau, 29 septembre :
Le roi et la reine, accompagnés de MM. les ministres des af-
faires étrangères, de la guerre, de la justice, du maréchal Molitor,
des ambassadeurs d'Autriche, de Sardaigne, de Médem-

du ministre de Prusse, de Mmes d'Appony et de Brignolles, sont
partis du palais à onze heures en voiture, pour se rendre
au camp.

Le roi a été reçu au camp par S. A. R. le duc de Nemours à
la tête de tout son état-major. Le roi est monté à cheval, ac-
compagné de MM. les ministres des affaires étrangères, de la
guerre, du maréchal Molitor et de ses aides-de-camp. La reine
et toutes les autres personnes suivaient en calèches découvertes.
Le roi a passé en revue toutes les troupes composant le camp,
qui étaient formées sur trois lignes, l'infanterie en avant, l'artil-
lerie en seconde ligne, et la cavalerie en troisième.

Pendant la route et le défilé, les troupes n'ont cessé de faire
entendre les cris de vive le roi! après le défilé des troupes, qui
a été terminé à deux heures. L. M. se sont rendues à l'état-major
général, où le roi a reçu tous les officiers des régiments qui font
partie du camp.

A trois heures, L. M. ont quitté l'état-major-général du
camp, et sont rentrées au palais de Fontainebleau à quatre
heures.

Il y a eu grand dîner auquel ont assisté toutes les personnes
qui avaient accompagné L. M.

On annonce pour demain l'arrivée de Mme. la princesse Adé-
laïde et de Mme. la princesse Clémentine, et dans la nuit celle
de Mme. la duchesse d'Orléans.

Les infans et les infantes d'Espagne sont attendus mardi.
— Une ordonnance de M. le préfet de police, en date d'hier,
porte le prix du pain blanc de 4 livres, à Paris, à 90 c., et celui
du pain bis à 75 c.

En annonçant cette nouvelle hausse du prix du pain, le jour-
nal ministériel ajoute :

« Heureusement cette élévation a lieu dans un moment où les
rigueurs de la saison ne se sont pas encore fait sentir et où les
travaux sont encore en pleine activité. Nous savons que l'admini-
stration municipale s'occupe des moyens de rendre ce prix
moins lourd aux classes mal aisées, pour le cas où il se main-
tiendrait dans une saison moins favorable, et qui amène,
avec la cessation de certains travaux, des besoins de diverse
nature. »

— Un journal annonce : 1° que la Sardaigne vient d'ouvrir ses
ports aux vaisseaux espagnols, et que les relations commer-
ciales sont reprises entre cet état et l'Espagne; 2° que des
navires qui avaient été chargés d'armes et de munitions pour don
Carlos dans ces ports, viennent d'être déchargés.

Du moment que Charles-Albert, le plus opiniâtre champion
du carlisme, abandonne la cause du prétendant, voilà une rai-
son de plus pour ne pas douter de l'abandon officiel de cette
cause désespérée, par l'Autriche, la Prusse et la Russie, et les
violentes remontrances faites par la Modè à ces trois cours, prou-
vent que le parti légitimiste ne se fait plus lui-même illusion sur
leurs dispositions.

— Des personnages d'une haute distinction sont en ce moment
à Bordeaux, S. Exc. M. le marquis de los Marismos, le général
San-Martin, le comte Negri et sa famille, le général Zuriatéguy,
ex-secrétaire de Zumalacarréguy, le brigadier Madrazo, le mi-
nistre de la guerre Montenegro et son frère, général d'artillerie.
Le 28 au soir, on attendait le curé Mérimo.

— Le colonel Kentz, diplomate prussien, qui a été chargé
déjà de plusieurs missions du cabinet de Berlin, est arrivé à Pa-
ris, et il doit partir aujourd'hui pour Bourges. On remarque du
reste que depuis l'arrivée de don Carlos à Bourges, cette ville
est le rendez-vous de plusieurs diplomates. Un secrétaire de
l'ambassade anglaise et un diplomate russe y ont été envoyés de-
puis quelques jours.

— On lit dans le Mémorial bordelais du 28 septembre :

« Si nous ne sommes pas mal informés, S. A. R. l'infant don
Sébastien, fils de la princesse de Beira, et neveu de don Carlos,
sera incessamment autorisé à quitter la France pour aller à Na-
ples. Ce prince est l'époux de la princesse Amélie des Deux-
Siciles, sœur du roi de Naples, de la reine Christine, de la fem-
me de l'infant don François d'Autriche et demi-sœur de la duchesse
de Berry. L'infant don Sébastien a commandé en chef l'armée

du prétendant à diverses époques, mais depuis deux ans il affi-
chait son dégoût pour cette guerre et pour les influences qui
dominaient au quartier-général de don Carlos, qui n'étaient
en harmonie ni avec ses opinions, ni avec ses sympathies. Le
général Vargas, son chambellan, l'accompagnera. Il sont main-
tenant à Bourges.

— La police a fait hier une visite domiciliaire chez le général
baron Los Valles (M. Auguet), rue de Vaugirard. Elle a saisi
toutes les lettres particulières et vieux papiers qui se trouvaient
chez lui, dit la Gazette, qui ajoute que cette perquisition n'a
rien produit.

— M. J. de Rothschild vient d'arriver à Paris.
— M. Michaud, membre de l'Académie française et de celle
des inscriptions et belles-lettres, officier de la légion-d'hon-
neur, chevalier des ordres de Malte, du saint-sépulchre et du
mérite civil de Savoie, est mort le 30 septembre, à Passy.

— Les discussions soulevées par la presse sur la vénalité des
offices et l'institution d'une commission spéciale dans le but de
réviser la législation sur cette matière, paraissent avoir vivement
ému les intéressés. Une sorte de congrès du notariat doit s'as-
sembler à Paris, dans la première quinzaine d'octobre, à l'effet
d'aviser aux mesures à prendre dans cette circonstance. Tous les
notaires de France y seront représentés par un délégué choisi
dans chaque département. Les autres classes d'officiers ministé-
riels, tels qu'avoués, agents de change, etc., suivront sans doute
cet exemple.

La Gazette de France avait annoncé que, par l'interven-
tion de la diplomatie, don Carlos avait obtenu ses passeports
pour quitter la France. Le Temps, qui paraît souvent bien in-
formé, a contredit cette nouvelle comme un aliment jeté à la
crédulité des bonnes gens. Le Courrier dit qu'il n'a pas eu de
peine à croire que le Temps a raison, et il ajoute que ce serait
une grande faute de laisser don Carlos sortir de la France. Le
Courrier s'exprime ainsi: On n'a pas fait venir don Carlos à
Bourges pour lui donner aussitôt après son arrivée la liberté
d'aller rejoindre Cabrera. Le gouvernement français serait
coupable et niais d'agir ainsi: il se rendrait complice des mal-
heurs qu'apporterait à l'Espagne une seconde équipée du pré-
tendant.

De son côté le Constitutionnel fait sentir quelle grave res-
ponsabilité pèserait sur le ministère si il consentait au départ de
don Carlos; il dit les raisons de haute politique qui doivent le
faire retenir. Nous lisons dans le Constitutionnel :

Laisser à don Carlos sa liberté, c'est raviver la guerre civile
qui s'éteint en Espagne, c'est rendre l'espoir et peut-être un
chef à ces hordes de brigands qui mettent à feu et à sang l'A-
ragon et la Catalogne. Si tel devait être le pitoyable résultat de
notre intervention dans les dernières affaires de la Péninsule,
mieux valait mille fois laisser Espartero trancher la question par
les armes et le gouvernement constitutionnel d'Espagne aviser
lui-même au sort de son prisonnier.

En ménageant à don Carlos une retraite, la France a accepté
une grave responsabilité; elle garantit à l'Espagne que le préten-
dant ne franchira plus les Pyrénées. Et ce n'est pas seulement
dans l'intérêt de ses alliances que la France doit garder don Car-
los comme otage, c'est aussi et surtout dans son propre intérêt,
car l'absolutisme s'agitant sur nos frontières est pour nous une
incessante menace, et il faut nous délivrer à tout prix de ce qui
peut entretenir les espérances des ennemis de l'établissement de
juillet.

NOUVELLES D'ORIENT.

On lit dans le Journal de Francfort, 28 septembre :

« La nouvelle que nous avons donnée hier de l'ordre envoyé
à l'amiral Stopford, de quitter les Dardanelles, est confirmée
par une correspondance des plus dignes de foi. L'escadre an-
glaise a quitté les Dardanelles se dirigeant vers Ténédos. Ce
mouvement suppose que l'Angleterre est parfaitement rassurée
sur les intentions de la Russie, à qui jusqu'à présent on s'était
plu à prêter des projets; cela prouve aussi qu'il n'y a pas de con-
fiance à redouter entre cette dernière puissance et les puissances

Feuilleton.

LES AMANTS DE GHEEL.

La Campine (en flamand Kempen) est une portion du territoire belge qui
s'étend dans la province septentrionale d'Anvers et se termine à la frontière
du royaume des Pays-Bas. C'est un pays plat, assez mal cultivé, sans co-
teaux, sans verdure; les plaines y sont couvertes d'abondantes bruyères,
qui ne donnent pas bonne idée de la fécondité du sol; M. de Humboldt n'hé-
sita pas à considérer ces plaines comme de véritables steppes. Le sol de
la Campine consiste surtout en sables plus ou moins mélangés d'argile, sui-
vant le voisinage ou l'éloignement des rivières: les eaux de la mer l'ont an-
térieurement envahie, si l'on en croit le témoignage des plus anciens chroniqueurs
belges, tels que Versteegen Geropius et autres, qui affirmèrent avoir vu des
vaisseaux d'une force gigantesque naviguer sur le territoire actuel de la
Campine brabantonne. Les géologues et les naturalistes du pays invoquent
à l'appui de cette opinion les nombreuses substances marines, les bancs de
coquillages et les ossements de grands cétacés qui furent découverts à l'épo-
que des fouilles pratiquées pour le canal d'Anvers.

Si vous sortez d'Anvers par la porte de l'Escaut, pour vous diriger vers
cette province, qu'en général les touristes ne visitent guère, car les Belges
eux-mêmes ne considèrent la Campine que comme un pays perdu, vous sui-
rez d'abord une route agréablement bordée de maisons de campagne épar-
pillées dans des massifs de fleurs et de jolies fermes, luisantes de propreté,
bordées de tuiles cannelées et peintes en rouge, bleu ou vert clair, riantes
de bariolure conforme au goût hollandais et flamand, et qui ressortent bien sur
le fonds de verdure. Mais, après deux ou trois heures de marche au milieu
des pâturages et des métrairies, vous verrez cette riche nature disparaître
insensiblement et se perdre en quelque sorte dans les sables; le sol changera
de nature et deviendra plat, crevasé, stérile; la route cessera même d'être
parée et n'aura bientôt d'une mince surface végétale. Dès-lors, plus de champs
de céréales, plus de prés, plus de vergers, plus de colzas dorés, plus de
ces grasses plaines flamandes, toutes couvertes d'une plante inconnue en
France, appelée spourie dans le dialecte du pays, qui de loin fait l'effet
d'une moquette onduoyante et touffue, et donne, dit-on, à la crème de Flan-
dre son excellent arôme de foin et de noisette.

La Campine n'est donc, au premier aspect, qu'une vaste lande couverte
de broux, de fougères, de genêts et de taillis de sapins, végétation amère

et sauvage, amie des terrains arides et sablonneux. Vous ne rencontrez sou-
vent, dans une vaste étendue de pays, que quelques tourbières, de chèvres
et indigentes métrairies, construites en terre et ensevelies à demi sous leur
toiture de chaume, puis des bruyères à pertes de vue, étagées, pressées, et
comme rangées en phalanges.

Ne plaignez pas trop cependant les propriétaires de ces plaines en appa-
rence incultes et stériles, ni même les habitants des villages qui y confinent.
Ces landes étaient autrefois d'excellents pâturages lorsqu'elles appartenirent
aux monastères voisins, Postel, Tongerlo, etc., avant la vente des biens du
clergé en 1794. Elles étaient fertiles alors, elles peuvent le redevenir avec
une route ou un canal; quelque grande exploitation reprendra l'œuvre en-
tannée par la charrue monacale. Quant aux habitants, ils trouvent dans ces
bruyères, à la fois, un chauffage économique pour leur hiver, et de la li-
gière pour leurs bestiaux; puis les bêtes à cornes, les chèvres, les abeilles, ce
peuple indépendant et vagabond se plait au milieu de ces broussailles, sor-
tes de savanes privées où rien ne sent la gêne ni le joug de la domesticité.
La laine des moutons est employée sur les lieux mêmes à fabriquer des bas
et de la draperie; le miel de la Campine est renommé pour son goût exquis,
et devient l'objet d'une exportation considérable. De plus, ces forêts for-
ment, à l'époque des chasses, des garennes et des faisanderies naturelles que
les chasseurs du pays savent mettre à profit. On y trouve un grand nombre
d'oiseaux de passage que l'on vend aux marchés des villes voisines, mais sur-
tout à celui d'Anvers.

En s'enfonçant tout à fait dans la Campine, on reconnaît d'ailleurs que ce
sol ne produit pas seulement, comme on se l'était d'abord figuré, de la tour-
be, des sapins et des bruyères. L'agriculture prospère, et la fertile abon-
dance répand sa riante corbeille dans les environs des villes; plus d'une cité
industrielle étend autour d'elle dans un rayon de deux ou trois lieues la
culture et le défrichement. Voici Turnhout, ancienne ville que le voisinage
d'une forêt giboyeuse rendait chère aux ducs de Brabant, puis Hérenthals,
autrefois la capitale de la Campine, mais maintenant fort déchue de son an-
cienne splendeur; enfin, voici le bourg de Gheel que recommande à l'attention
des étrangers et à la gratitude des habitants une touchante tradition de phi-
lanthropie héréditaire et de charité chrétienne.

Gheel est à la fois le Bictère et le Charenton de la Belgique; les habitants
de Bruxelles, d'Anvers, de Liège, de Malines et même des autres pays, en-
voient leurs aliénés aux gens de cette commune, qui les reçoivent en pension
chez eux et se chargent de les loger, de les surveiller et de les nourrir,
moyennant une somme annuelle qui varie de quatre-vingts à quatre et cinq
cents florins. La commune de Gheel est donc à la fois un hospice et un entre-
pôt d'aliénés, mais un hospice en plein air, sans grilles, sans gardiens, sans

verrous, qu'on a pas comme la plupart des maisons de fous, l'inconvénient
de priver de liberté de pauvres êtres privés de raisons. Lorsqu'on entre à Gheel
pour la première fois, on est pas peu surpris de se voir accoster par des
aliénés, habitans domiciliés de la commune, qui courent, vont et viennent,
se promènent librement dans les rues où dans les campagnes environnantes.
Les fous mangent avec les gens des maisons qu'ils habitent, couchent sous le
même toit; on n'enchaîne que les agités et les furieux: si quelqu'un d'entre
eux est tenté de s'évader, on lui met les menottes et une chaîne aux jambes
qui ne lui permet de marcher qu'à petits pas. Chaque métrairie est d'ailleurs
pourvue de quelques ustensiles nécessaires par un traitement fort simple: un
instrument à douches, une baignoire, quelques drogues innocentes. Au re-
vers de plusieurs cheminées, on remarque de plus un anneau de fer où sont
attachés les mutins et ceux qu'il est impossible de calmer et de contenir; mais
c'est là plutôt un moyen d'intimidation qu'un châtimement applicable. Il est
rare qu'on en vienne à cette mesure de rigueur.

Le médecin Pinel, que l'on a surnommé à si bon droit le père des
aliénés, voulait que tout hospice de fous fut placé à portée d'une ferme afin
que les malades pussent travailler à la terre; ce vœu se trouve réalisé à
Gheel naturellement et sans de grands frais. La plupart des fous du pays
relient, dans les maisons qu'ils habitent quelques services proportionnés
à leur intelligence: on regarde comme un progrès, un présage de guéri-
son, le fait de pouvoir les assujettir à une occupation fixe et régulière.
Celui-ci fait les commissions d'un hameau à un autre; celui-là s'occupe
dans l'intérieur du logis, suivant son intelligence; il file, fait le beurre ou
surveille les enfans. Il en est même qui remplissent les fonctions de garçon
de ferme. On les encourage lorsqu'ils font bien, on leur distribue le di-
manche un pot de bière et dans la semaine du tabac, qu'ils aiment sin-
gulièrement. Les Gheelois qui ont de temps immémorial hébergés ces in-
fortunés, naissent en quelque sorte médecins d'aliénés; ils ont pour eux
des soins, des égards dont rien n'approche; ils les traitent avec une dou-
ceur extrême et les regardent comme des amis égarés dont ils doivent tôt
ou tard retrouver le cœur.

Les fêtes de villages s'appellent kermesses dans la Campine brabantonne
ainsi que dans la Hollande, les fous se rendent aussi à la kermesse, là,
ils dansent, se réjouissent et oublient leurs peines réelles ou imaginaires
aux sons du violon champêtre; la plus jolie fille de Gheel acceptera volon-
tiers un fou pour son danseur. Il est touchant aussi de voir les petits en-
fants de ce pays habitués, dès l'âge le plus tendre, à soigner et à surveil-
ler les insensés, devenir en quelque sorte, leurs pères et leurs chéris.
Les ruses, les caprices et même les fureurs de ces grands enfans, se con-
fondent dans leurs jeunes esprits avec les coups de dent du dogue, les rua-

orientales, au sujet de la question d'Orient. Combien de longs articles, combien de déclamations du journalisme sont démentis par ces quelques lignes et au moyen d'un simple fait. — On sait qu'un congrès avait été annoncé comme devant se réunir à Vienne pour traiter de l'affaire d'Orient. Le Correspondant de Hambourg et le Journal de Francfort annoncent que ce projet de congrès est abandonné. Nous croyons, nous, qu'il n'en a jamais été sérieusement question.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Voici ce qu'on lit dans le Memorial bordelais, du 29 : Le fort de Guevara, dans la province d'Alava, s'est soumis au gouvernement de la reine; il ne reste donc plus dans les quatre provinces aucune portion occupée par les carlistes, les communications entre Irun, Vittoria, Bilbao et Madrid sont rétablies.

Les troupes qui doivent se porter sur l'Aragon se réunissent à Tudela, où déjà la première brigade était arrivée le 24. Le général Espartero, après avoir visité Estella, s'est rendu à Logrono pour voir sa famille.

La reddition du château de Guevara est aussi donnée par le Phare de Bayonne du 28.

On lit dans une lettre écrite de Cerdagne française le 25 septembre et publiée dans la France méridionale du 28, les lignes suivantes :

Au moment où la colonne qui occupe Puyceda se portait vers la Seu-d'Urgel, le brigadier carliste Ruquier, paraissant sur ses derrières, est venu enlever près de Puyceda diverses autorités qu'il a emmenées du côté de Ribas, dans le but, sans doute, d'obtenir quelque somme pour leur mise en liberté.

Le Constitutionnel de Barcelonne que nous venons de recevoir jusqu'au 24 octobre, dit que les lettres de Valence par le bateau à vapeur, portent que les négociations entamées avec Forcadell et autres chefs carlistes de Valence et de l'Aragon promettent un heureux résultat, ce qui permettra aux troupes de la reine de se diriger toutes contre Cabrera.

Les divers bruits répandus sur la mort du comte d'Espagne sont totalement faux : il a craint cependant de s'enfermer dans Berga. Le général Segarra, qu'il avait nommé pour commander cette place, a refusé ce commandement. Bien que les dispositions prises par le chef carliste dénotent l'intention de vouloir continuer une guerre d'extermination, on est porté à croire qu'il ne serait pas éloigné quoiqu'il ait refusé des offres assez séduisantes, d'accepter maintenant un arrangement. Il est dans ce moment sur le revers des Pyrénées, du côté de Campredon, avec 3 ou 4 mille hommes. Un de ses aides-de-camp est entré avant-hier par cette frontière, se rendant à Perpignan auprès du consul espagnol pour traiter de son entrée en France.

Espartero est arrivé à Pampelune le 20. L'accueil qui lui a été fait marquait tout l'enthousiasme de ses compatriotes. Le général a réuni en conseil-général toutes les autorités, et y a prononcé un discours. En voici un passage très-curieux.

« On a fait, dit ce général, sonner bien haut mon ambition personnelle, mes projets de dictature; de l'ambition, j'en ai toujours eu, j'en ai encore, mais c'est l'ambition de terminer la guerre civile, de rendre la paix à mon pays. Quand ce jour fortuné, qui n'est pas éloigné, je l'espère, sera arrivé, j'irai à Madrid, je déposerai respectueusement aux pieds de la reine mon bâton de commandement; et elle voudra bien m'accorder la plus douce récompense que je puisse ambitionner, celle de pouvoir rentrer à Logrono comme simple particulier, et d'y rendre, si mes concitoyens le permettent, de modestes services comme aide de camp ou révêlu de telle autre fonction civile qu'on voudra bien m'accorder. Voilà mon unique, ma plus chère ambition. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 2 octobre.

Hier, le roi a travaillé avec le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères.

S. M. a accordé de nombreuses audiences et a reçu une députation de la chambre de commerce d'Ypres.

Le Moniteur publié le tarif des prix fixés pour les bagages des voyageurs sur les sections du chemin de fer de Gand à Deynze et de Deynze à Courtrai.

Par arrêté royal en date du 25 septembre 1859, le sieur Aube (Jules) est nommé consul à Toulon (France).

Par arrêté royal du même jour, le sieur Preston est nommé consul à Yarmouth (Angleterre).

L'inspecteur-général des ponts et chaussées a l'honneur d'informer les personnes qui ont l'intention de se présenter aux examens pour l'admission aux grades de sous-ingénieur et de conducteur ou aspirant conducteur des ponts et chaussées, qu'elles devront se faire inscrire à l'inspection générale, rue de Schaerbeek, section 6, n° 151, au coin du boulevard du Jardin Botanique, le samedi 5 octobre, de dix heures du matin à trois heures de relevée.

des de l'âne, les agressions du loup, les coups de corne de la chèvre et du taureau, et tant d'autres terreurs innocentes de l'étable et du berceau. Une existence septuagénnaire qui ne recouvrera jamais peut-être, hélas! les privilèges des sentiments et de la raison, se trouve avoir souvent pour guide et pour mentor un génie de cinq ou six ans; une raison dont les yeux sont à peine ouverts d'hier au grand jour, de l'intelligence; triste et philosophique rapprochement!

On envoie à Gheel un grand nombre d'incubables, et cependant on n'y guérit plus d'aliénés que partout ailleurs. Cela tient sans doute à l'insuffisance d'une nourriture végétale, uniquement composée de laitage et de bière d'orge; à l'air pur qu'on respire dans ce pays plat et sec, mais surtout à ce patronage traditionnel qui a presque une couleur biblique, à l'hospitalité candide de ces bons villageois, qui consentent à partager, avec les pauvres exilés de l'esprit et de la raison, le bonheur de leurs campagnes et de leurs foyers, le calme et la douceur d'une égalité consolante.

Mais comment s'est constituée cette singulière colonie? Pourquoi les aliénés ont-ils été dirigés plutôt sur Gheel que sur toute autre commune? Quel principe, quel événement a valu à ce pays cette sorte de dotation charitable? On doit le dire (au risque de faire sourire les impies), la colonisation des fous à Gheel a été instituée et s'est depuis perpétuée par un des miracles de la sainte religion. Sainte Dymphne, vierge et martyre, est à la fois la patronne de Gheel et celle des fous. Il faut lire son histoire; elle occupe plus de trente pages du recueil in-folio du père Henschenius; rassurez-vous, nous n'en demandons qu'une pour la raconter.

Sainte Dymphne était fille de roi, et vivait à peu près vers le 7me siècle, son père régnait sur une des îles de la Grande-Bretagne. Ses parents étaient païens (parentibus gentilibus nata). Elle embrassa le christianisme, et dut s'expatrier pour échapper à la colère de son père. Ce fut dans le Brabant qu'elle se réfugia, sous les auspices de Saint-Gereberne, prêtre chrétien, son guide et son confesseur.

Le monarque irrité se met bientôt à la recherche de sa fille et la retrouve à Gheel, dans les environs du couvent de Saint-Martin. Il veut reprendre sa fille, malgré sa résistance et les anathèmes de Saint-Gereberne qui le harangue. Saint-Gereberne est décapité de la main même du roi; sainte Dymphne, indignée de la mort de son confesseur, fait de grands reproches à son père, et subit bientôt le même sort que saint Gereberne. Parmi les personnes qui assistaient à son supplice, on rapporte qu'il se trouvait un certain nombre de fous et de possédés; ils recouvrèrent l'usage de la raison par suite de l'impression terrible que fit sur eux le martyre de Dymphne, qui fut classée, à dater de ce jour, parmi les saintes. Il n'en fallut pas davantage pour consacrer, dans la commune de Gheel, la merveilleuse influence de sainte Dymphne sur la guérison des insensés, d'autant que, pour

Hier les commissaires instructeurs de la haute cour ont entendu MM. Van den Broeck, Van Biervliet, Cunier, Mathieu et Limoge, témoins dans l'affaire Vlemingh-Bartels.

On parle d'une innovation importante qui sera incessamment introduite à notre bourse: il s'agit de l'établissement d'un parquet des agens de changes comme à Paris, et de la crie des fonds publics. La chambre syndicale, consultée sur cette mesure, l'avait rejetée à une assez forte majorité, parce qu'elle la croyait inutile. Mais M. le ministre de l'intérieur, a nommé une commission spéciale, composée de membres de la chambre et du tribunal de commerce, de notables négociants et de deux agens de change, à l'effet de décider la question.

Cette commission s'est prononcée à la majorité, pour l'établissement du parquet. Une enceinte décrivant un demi-cercle, s'élèvera en face de la porte intérieure de la Bourse, communiquant avec l'escalier de la Société du Commerce et avec le cabinet des agens de change. Le principal motif de cette décision a été d'assurer la régularité de la cote officielle, qui devra désormais indiquer exclusivement le cours des opérations faites publiquement.

Bruxelles, le 30 septembre. — (3 heures). — Le cours de Paris venant encore mieux a donné une vive impulsion aux transactions en actif espagnol, qui a haussé de plus d'un pour cent depuis hier. Les nouvelles de la Péninsule ne sont pour rien dans ce mouvement, bien qu'elles continuent à être favorables à la cause de la reine. On croit généralement que le courrier de commerce qui a traversé hier matin notre ville se rendant à Amsterdam, était porteur de renseignements satisfaisants sur les négociations financières entamées pour faire face aux engagements arriérés du gouvernement de Madrid. Il y a eu beaucoup d'affaires et de fluctuations: la cote porte 27 1/2 5/4 7/8 5/4 P.; mais on a fait 28 et on ferme 27 5/4 cours. Primes fin courant 29 dont 1 1/2 P.; différends (1850) 9, dito (1853) 14 A., passive 8 et A.

Les fonds de l'état et les valeurs industrielles, sans variations marquées.

Amers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 27 5/4.

LIÈGE, LE 3 OCTOBRE.

Par arrêté royal du 5 août, le prince de Chimay (Joseph) a été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de La Haye.

Voici les objets à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 5 octobre :

Plan de rectification d'une partie de la rue Thier des Tisserands.

Comptes de la garde civique pour 1858.

Indemnité réclamée par le sieur Dernier pour la cession à la voirie d'une parcelle de terrain rue de la Casquette.

Rapport de la commission d'instruction publique sur une nouvelle division d'Allemagne pour la 4e française.

Proposition de disposer d'une somme restée libre sur l'adjudication des travaux de reconstruction du mur de quai, en aval du pont d'Amersœur, pour la confection de l'assise du perré.

Nomination du professeur de 4e française au collège.

Candidats: MM. Coune, Herminne, Bouvet, Leclercq Jos., Collard, Noël, Labiouse, Trillet.

Nomination à divers emplois dans la régie des taxes municipales.

Le coup de feu partiel qui vient de coûter la vie à quelques ouvriers de la houillère Morechamps, de la Société de l'Espérance à Seraing, confirme malheureusement ce fait, que la plupart des accidents sont dus à ceux-là même que les mesures de l'administration tendent constamment à préserver. Cette fois cependant les imprudens seuls ont payé leur faute.

Voici quelques renseignements sur la manière dont le feu a pu se communiquer :

Lorsque le chef de taille fait la visite de la galerie et des portes d'airage, il est accompagné d'un certain nombre de mineurs qui l'aident à faire des réparations, le cas échéant, et à attester que la visite a été faite. Pendant que le chef de taille était occupé à surveiller le débarquement des derniers ouvriers du cuffat suspendu à trente mètres du fond, les quatre premiers se sont avancés seuls contrairement au règlement qui exige que le chef marche en tête. Arrivés à la porte de l'une des tailles de l'étage de deux cents mètres, qui vient déboucher à la galerie d'airage, ils la trouvèrent hermétiquement fermée, tandis qu'elle devait rester entr'ouverte pour que cette taille reçût la quantité d'air convenable. L'air avait cessé d'y circuler depuis quatre heures du soir, époque à laquelle les ouvriers de jour avaient quitté, jusqu'à six et demie, temps de la reprise des ouvriers de nuit. Pendant cet intervalle, le gaz s'était accumulé derrière cette porte, et au lieu de l'entr'ouvrir avec précaution pour en laisser sortir le grisou, après avoir reporté leurs lampes en arrière, selon l'usage, l'un d'eux l'ouvrit entièrement, l'air reprenant son cours porta le gaz sur les lampes. Alors, soit qu'en voulant les éteindre ils aient soufflé sur leurs lampes et fait passer la flamme à travers la toile métallique, soit qu'en se sauvant une lampe ait été jetée à terre,

compléter le miracle sur le lieu même où saint Gereberne et sainte Dymphne avaient été sacrifiés, on vit s'élever bientôt deux mausolées de marbre, blanc comme la neige, et qui ne pouvaient avoir été apportés là que par quelques ministres de Dieu, surtout si l'on considère que ce pays ne produit guère qu'une pierre noire, fort difficile à tailler et qui ne ressemble en rien au marbre blanc de la légende.

Le père Henschenius raconte ensuite, dans de grands détails, les miracles de sainte Dymphne qu'il appuie de leurs plus authentiques certificats. Du reste, l'histoire complète de la sainte existe fidèlement représentée en relief à Gheel même, au-dessus du maître autel de l'église de Saint-Amant. C'est un précieux morceau de vieille sculpture belge; chaque compartiment renferme un des principaux épisodes de la vie de la sainte; la dernière scène de cette légende sculptée est surtout remarquable de naïveté. Pour peindre le moment où les fous recouvrent la raison, l'artiste a imaginé de placer sur la tête de quelques-uns d'entre eux des diabolins en bois noirci qui leur sortent du cerveau.

Aujourd'hui, par suite des idées incrédules qui ont pénétré partout, même dans la Campine, sainte Dymphne est un peu déchu de son crédit; on l'invoque encore, on lui fait même des neuvaines, mais on ne compte plus guère sur ses miracles que d'une façon toute subsidiaire. A Gheel, comme dans bien d'autres cantons, il est d'ailleurs un être plus réellement influent et révéré, même parmi l'innocente et crédule population des aliénés, que sainte Dymphne, saint Gereberne et tous les saints du martyrologe. Cet être n'est autre que le médecin: on en compte cinq rien qu'à Gheel; mais il faut savoir que cette commune que l'on prendrait volontiers sur la carte pour un simple bourg, ne contient guère moins de neuf mille âmes. Les aliénés sont distribués entre sept ou huit hameaux qui sont séparés l'un de l'autre de quelques lieues; la réunion de ces hameaux compose la commune de Gheel. Chaque médecin a sa section de fous qu'il visite alternativement, et ce service ne laisse pas d'être dur et pénible en hiver, parce qu'il faut, pour aller chercher les insensés de certaines métairies enfoncées dans la Campine, faire souvent de longues courses par des sentiers non frayés, au milieu des amas de neiges et des marres produites par l'enlèvement des bruyères, que l'on emmagasine à l'époque des chauffages.

Parmi les médecins fixés à Gheel pour le service des aliénés, il s'en trouvait un, il y a quelques années, nommé Anselme Maës, et que tous les gens du pays ont connu. Quelques-uns ont même été traités et guéris par lui, ce qui donne un intérêt particulier à leur récit lorsqu'ils racontent les aventures et les amours de ce jeune médecin: nous essaierons de raconter cette histoire à notre tour, mais au risque de la gêner, et seulement en faveur des gens qui n'ont pas été à Gheel.

Les parents d'Anselme Maës étaient de pauvres cultivateurs chargés de fa-

et que la flamme en ait percé l'enveloppe; soit que des gaz sulfureux encore inconnus se forment dans ce cas et communiquent le feu, quoiqu'il en soit, une explosion a eu lieu, trois de ces malheureux ont été tués sur place; le quatrième est mort le lendemain, après avoir raconté ce qu'il avait pu voir.

Dans les mines, certaines portes qui servent à distribuer l'air aux différentes tailles ne doivent être closes qu'en partie et on ne les ferme totalement que dans le cas où les premiers tailles étant épuisées, il faut en reporter l'airage dans les nouvelles. Il arrive parfois que des ouvriers imprudens ferment hermétiquement l'une ou l'autre de ces portes et occasionnent des explosions, comme celle qui vient de coûter la vie à quatre ouvriers de la Société de l'Espérance à Seraing. Messieurs les ingénieurs Devaux et Gernaert, dans le but d'éloigner ce genre d'accident, viennent de prescrire à ce charbonnage, l'établissement de portes toujours fermées avec guichets à cadenas; les clefs seront remises aux chefs de tailles. Ces guichets qui seront ouverts ou fermés selon les besoins, seront cadenasés dans les deux cas, de manière que la circulation de l'air ne pourra plus être interrompue à contre-temps par l'imprudence des ouvriers.

Depuis quelque temps on répandait le bruit que plusieurs centaines d'ouvriers avaient été renvoyés des ateliers de M. Cockerill, faute d'ouvrage, on nous assure que ces bruits sont exagérés, et que jusqu'à ce jour, 129 ouvriers seulement des ateliers de Seraing, et 50 des ateliers de Liège, ont cessé de travailler. La plupart exerçaient la profession de menuisier, et ils n'ont pas tardé à trouver de l'ouvrage. On nous assure aussi que les commandes en fer sont tellement considérables, qu'il y aurait nécessité d'augmenter le nombre des ouvriers employés aux Hauts-Fourneaux.

ÉCOLE INDUSTRIELLE. — L'administration communale n'avait encore pu fixer l'époque de la distribution des prix, qui aura cependant lieu incessamment, elle informe le public que les cours recommenceront le 8 novembre courant.

L'enseignement se compose :

1° D'un cours de mathématiques, comprenant la géométrie des courbes, la géométrie descriptive, la géométrie élémentaire, et la mécanique, considérées dans leurs applications aux arts, donné par M. D. Leclercq;

2° D'un cours de chimie, de physique et de minéralogie, envisagée sous le même point de vue, donné par M. C. Davreux.

3° D'un cours de dessin linéaire spécialement applicable aux arts et travaux mécaniques et industriels, donné par M. H. Deville-Thiry.

La fréquentation de l'école industrielle est gratuite. Aucun élève ne peut y être admis, sans préalablement avoir subi un examen satisfaisant sur l'arithmétique complète, la lecture, l'écriture et les principes de la langue française.

La commission se réunira au local de l'école jeudi, vendredi et samedi prochains, 3, 4 et 5 octobre, à 7 heures du soir, pour examiner les personnes qui désirent fréquenter les cours.

On lit dans le Messager de Gand :

M. de Gandt, fabricant, rue Neuve-St.-Pierre, était le seul de nos industriels qui n'eût pas encore diminué le salaire de ses ouvriers; mais depuis deux jours il a suivi l'exemple général. Quelques-uns de ses ouvriers se sont soumis à cette réduction, d'autres s'y sont refusés. Un attroupement composé de ces derniers s'est formé hier après-midi devant sa fabrique, annonçant le dessein de faire un mauvais parti à ceux de leurs compagnons qui avaient consenti à travailler aux nouvelles conditions.

L'autorité, en voyant le rassemblement se grossir, a immédiatement pris des mesures de précaution; elle a déployé un appareil de forces militaires imposant. Malgré cette démonstration ou plutôt à cause de cette démonstration, le peuple, qui avait commencé à s'attrouper vers 4 heures de l'après-midi, est resté dans la rue jusqu'à neuf heures du soir; il était réuni en groupe nombreux qui faisaient entendre des cris et des huées chaque fois qu'une escouade militaire passait devant eux.

M. le commandant de place Vande Poelle semblait en cette occasion l'objet particulier de l'animosité de la foule; des propos menaçans lui ont été adressés et même quelques pierres lui ont été lancées. Sauf l'emploi de ces projectiles, le peuple ne s'est pas porté à d'autres excès, et nous n'avons pas appris que des arrestations aient eu lieu.

Bien que rien de grave ne soit résulté du commencement d'émeute d'hier, nous n'en devons pas moins déplore de voir une partie de notre population ouvrière se livrer à de pareilles manifestations.

La cause des ouvriers est juste, mais ceux qui prétendraient la servir en attaquant ou leurs compagnons dissidens ou leurs maîtres, ne feraient qu'empirer leur condition; ils perdraient la sympathie et l'intérêt que leur position excite.

mille, comme il s'en trouve beaucoup dans le pays; ils exploitaient une petite ferme perdue dans les champs, appelée la métairie de Saint-Bernard. Le doyen de Gheel, ayant reconnu chez leur fils aîné d'heureuses dispositions, jugea que ce serait une excellente acquisition pour le séminaire de Malines, et leur conseilla de le faire entrer dans les ordres. Mais le jeune Maës, qui d'ailleurs ne se sentait pas de goût pour l'église, comprit qu'un bon état pouvait s'exercer librement, sans acception d'opinion, lui convenait mieux que l'état de prêtre, et devait seul le mettre un jour à même d'aider et de soutenir sa famille. Il résolut donc de se faire médecin. Il passa ses examens à l'université de Louvain, où il vécut en remplissant les fonctions de maître de quartier au lycée de la ville. La mort prématurée de son père l'ayant rappelé à Gheel plus tôt qu'il n'aurait voulu, il retrouva à la métairie une mère déjà vieille et presque impotente, huit frères et sœurs, pour la plupart en bas âge. Anselme, jeune encore et sans expérience, se voyant institué à la fois le chef, le président et le père nourricier de cette jeune république, éprouva d'abord une certaine défiance de ses forces; il comprit que le soin de ces existences reposerait désormais entièrement sur lui seul; mais ce sentiment de doute et d'inquiétude fut bientôt dissipé. La conscience du devoir le raffermir; il ne vit plus que la tendre et sainte adoption que le sort lui confiait, et se glorifia presque d'avoir à exercer les droits et à recueillir les fruits d'une sorte de paternité fraternelle.

Il avait vingt-six ans, lorsqu'il revint à Gheel; mais on lui en eût donné au moins trente; ses traits étaient fortement caractérisés, et son attitude calme et pensive annonçait la gravité de l'âge mûr. Ses habitudes de réserve et de taciturnité n'étaient, du reste, pas chez lui le résultat d'une tactique ni de la dissimulation; un médecin de campagne, et surtout d'aliénés, ne songe guère à calculer son maintien. Anselme était triste et silencieux autant par nécessité, que par tempérament; il vivait seul et presque toujours de ce mal-être intérieur que communiquent à certaines organisations impressionnables et délicates les terrains uniformes, les pays sans coteaux, les horizons sans contours et sans images.

Rien ne représente mieux peut-être la sensation du calme plat. L'effet de l'isolement moral, au milieu d'une contrée habitée, que ces théâtres de bonheurs, sans accidents et sans limites, ces bruyères infinies aux bandes ternes et grisées dont l'aspect ne varie jamais, où l'œil s'égare et ne rencontre d'autres mouvements de terrain que quelques dunes jaunâtres, formées par les terres d'alluvion et sillonnées par de maigres ruisseaux qui vont bientôt se perdre dans les terres. Il faut, pour connaître l'abandon du cœur placé sous cette accablante perspective de ne vivre que pour soi et de mourir sans illusions, sans même le souvenir d'une souffrance, il faut avoir vu dans des tournées solitaires les champs d'orge s'incliner autour

Nous ne pouvons qu'émettre le vœu que dans la réunion générale indiquée pour demain à la place du Vendredi aucun désordre n'éclate qui soit de nature à compromettre le succès que l'on est en droit d'attendre de cette démonstration.

Une lettre datée d'hier matin, adressée de Gand à l'Indépendant, porte ce qui suit :

Hier soir les ouvriers se sont encore réunis en assez grand nombre sur la place du marché du Vendredi; ils ont brûlé l'arbre de la liberté aux cris de : Du pain! du pain! plus de marchandises anglaises!... De là ils se sont rendus à la grande bonchérie et voulaient également abattre et brûler l'arbre qui s'y trouvait planté de temps immémorial; mais une compagnie de cuirassiers a tenu ferme, malgré les menaces et les huées de la multitude, et a suffi pour dissiper l'attroupement, sans qu'on ait eu de malheur à déplorer.

Ce matin on attend non sans quelque inquiétude la réunion des ouvriers, et leur démarche auprès du gouverneur. On espère cependant que tout se passera bien.

Hier a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville la réunion convoquée par quelques-uns de nos industriels. Elle a été nombreuse. Outre la plupart de nos fabricants de coton on y voyait des négociants, des armateurs et les députés qui représentent le district de Gand aux chambres.

Le but de cette réunion était la formation d'une association à l'instar de l'association pour l'ancienne industrie linière et qui comprendrait non-seulement les manufacturiers de Gand, mais aussi les chefs des fabriques des autres parties du pays; elle admettrait encore comme membres tous ceux qui s'intéressent à la prospérité de l'industrie cotonnière. L'association s'occuperait de tous les moyens propres à contribuer au bien-être de la fabrique, et elle ferait notamment des démarches incessantes auprès du gouvernement pour provoquer les mesures que réclame l'état actuel de l'industrie. Les bases de cette association ont été jetées. Un comité central sera institué à Gand. D'autres comités subdivisionnaires seront formés dans d'autres localités. Un comité provisoire de 21 personnes a été nommé; il est chargé de former plus tard un comité central définitif composé de 15 membres. Il y aura des actions de cinq francs destinées à couvrir les frais de la société; quatre actions donneront voix délibérative. Les membres des comités ne pourront être choisis que parmi les porteurs de quatre actions.

Une première liste de souscription a été ouverte séance tenante; elle a été revêtue d'une cinquantaine de signatures.

Nous avons parlé, à différentes reprises, de l'importance qu'il y aurait pour notre place à joindre de l'importation du sel; nous apprenons avec plaisir que depuis hier une pétition circule dans notre ville, tendant à demander du gouvernement cette faveur, ou pour mieux dire, cet acte de justice.

On écrit de Namur, le 1^{er} octobre : Le résultat des élections pour un sénateur, dans le district de Marche, a été de 109 suffrages pour M. le comte d'Aerschot et 77 pour M. de Briey.

Le Moniteur publie un arrêté royal du 25 septembre, approuvant la modification introduite par acte passé devant M. Raulet, notaire à Ougrée, le 6 avril dernier, aux statuts de la Société anonyme dite des Charbonnages et Hauts-Fourneaux d'Ougrée, modification ainsi conçue :

L'administration est autorisée à conclure des emprunts hypothécaires jusqu'à concurrence de la somme de un million sept cent mille francs, à affecter à la garantie desdits emprunts toutes les propriétés immobilières de la Société, et à régler les conditions et les époques de remboursement.

On annonce la publication prochaine à Bruxelles d'une seconde édition du Mèphistophélès; ce nouveau journal, intitulé Pasquin, aurait pour rédacteurs MM. de Lecluse, rédacteur du Journal de Charleroi et Le Moine, professeur de littérature moderne à l'école centrale de commerce et de l'industrie. (Merc.-Com.)

Voici un fait qui peut donner une idée de la fraude en Belgique. Nos relevés officiels n'accusent qu'une importation de deux millions environ de soieries de France en Belgique, tandis que les états français constatent au contraire une valeur d'exportation pour ces produits de 8 à 12 millions de francs. Ainsi, il se fait rien que sur les soieries, une fraude dont la valeur est quintuple de l'exportation régulière et légale.

On peut donc, au nombre des améliorations les plus urgentes à introduire dans l'administration, placer celle qui aurait pour but de réprimer plus activement la fraude.

On lit dans l'Indépendant : Le Journal du Commerce d'Anvers a trouvé que la décadence commerciale dont il s'est constitué le prophète malencontreux depuis bientôt dix ans, était entrée dans une ère plus prononcée, par suite de la conclusion de la paix. Après avoir nié obstinément que l'augmentation survenue dans les arrivages du port d'Anvers, comparativement aux entrées antérieures à la

révolution, eut une valeur quelconque, il argumente aujourd'hui pour prouver la recrudescence du malaise, de ce que dans les huit premiers mois de cette année, il serait entré à Anvers environ deux cents navires de moins que durant la même période de 1838: Comme on le pense bien, cette remarque est accueillie avec satisfaction, répétée, commentée par tous ces journaux qui voient un motif de triomphe pour leur opinion d'ins chaque désastre qui vient frapper la Belgique, et qui seraient si heureux de la punir d'avoir fait sa révolution, d'avoir conquis son indépendance et de paraître résolue à la conserver.

La diminution d'arrivages dont on s'étaye n'a rien pourtant qui doive étonner; elle était prévue. Et il eût été vraiment miraculeux qu'au milieu de la stagnation universelle des affaires, la Belgique vit les siennes florissantes, quand elle sort à peine d'une crise où son existence même a été mise en question. Du reste il faut attendre la fin de l'année pour apprécier quelle en sera l'étendue et surtout la signification. Dire que la conclusion définitive de la paix est contraire aux intérêts du commerce et de l'industrie, autant vaudrait soutenir que le soleil nuit à la maturité des fruits. Mais ce n'est ni en quelques jours ni même en quelques mois, qu'un pays se remet complètement d'une secousse aussi terrible que celle subie par la Belgique au commencement de l'année, secousse qui a compromis tous les établissements, suspendu toutes les affaires et jeté dans les esprits une incertitude telle, qu'on ne savait ce qui adviendrait, non-seulement de la liberté de l'Escaut, cette source vivifiante du commerce belge, mais même de la Belgique; ajoutez à cela que la crise politique n'a cessé que pour rencontrer une crise industrielle presque générale, et dont nous devons nécessairement ressentir le contre-coup.

L'Angleterre, la France, les Etats-Unis en souffrent, les affaires industrielles et commerciales y languissent. Est-ce le traité du 19 avril qui en est la cause ?

Le moment est au reste mal choisi pour émettre de fâcheuses prévisions sur l'avenir du port d'Anvers, car depuis trois mois les affaires y ont repris une activité incontestable et leur développement n'est arrêté que par le malaise industriel. Sans être aussi nombreux que l'année dernière, les arrivages sont peut-être plus importants à raison de la nature des chargements et loin de considérer l'aplatissement de nos différends avec la Hollande comme un sujet d'inquiétude, même aux conditions acceptées par les deux parties, le commerce d'Anvers voit certainement dans l'acte du 19 avril le gage d'une prospérité croissante et durable.

On écrit de Bruxelles : M. Albert nous quitte. Cette nouvelle est malheureusement certaine. Il n'y a plus à en douter. Au moment où l'administration des théâtres songe sans doute à réparer cette perte autant qu'elle le pourra, nous croyons qu'il serait fort utile de jeter les yeux sur notre compatriote Masset qui vient de remporter un si brillant succès à l'Opéra-Comique. Ce théâtre aura bien de la peine à se dessaisir de cette brillante acquisition, mais nous avons quelque raison de croire que M. Masset ne resterait point indifférent aux propositions qui auraient pour but de l'appeler à Bruxelles.

La famille de cet excellent chanteur qui habite Liège, les nombreux amis qu'il a laissés à Bruxelles, et cet amour du pays auquel nous autres Belges nous sommes si accessibles, tout fait présumer que l'administration de nos théâtres n'éprouverait pas grande peine à négocier cette affaire.

Voici les prix moyens du froment et du seigle sur les divers marchés réguliers du royaume pendant la 4^e semaine du mois de septembre 1839 :

Arion, froment fr. 23 43; seigle, f. 14 60; Anvers, fr. 25 46; s. 14 09; Bruges, f. 25 55; s. 12 56; Bruxelles, f. 25 15; s. 15 80; Gand, f. 22 20; s. 12 17; Hasselt, f. 23 70; s. 14 55; Liège, f. 23 72; s. 15 31; Louvain, f. 25 42; s. 15 93; Namur, f. 24 99; s. 14 80; Mons, f. 24 15; s. 11 75.

En conséquence, il résulte des prix moyens tirés ci-dessus que, d'après la loi du 31 juillet 1834: 1^o le froment continue d'être libre de droits à l'entrée du royaume; 2^o qu'il est, ainsi que ses farines, prohibé à la sortie; 3^o que le seigle continue d'être admis, à l'entrée du royaume, au droit de 21 fr. 50 c. les 1000 kil., et qu'il peut sortir au droit de 25 centimes les 1000 kilogrammes.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

RECTORAT DE M. L.-M. LOMBARD. PROGRAMME DES COURS. — Semestre d'hiver 1839-1840. FACULTÉ DE MÉDECINE. M. Lombard (L.-M.), professeur ordinaire; Clinique interne, cours annuel, tous les jours, le matin, de 6 1/2 à 8 1/2 heures. M. Franklin (Ch.), professeur ordinaire; Clinique interne, cours annuel, tous les jours, le matin de 6 1/2 à 8 1/2 h. Il fera pendant le semestre d'été le cours d'Hygiène.

C'était un jour du mois de mai, précisément celui de la fête de sainte Dymphne. Anselme était sorti de chez lui de grand matin, pour faire sa tournée habituelle, et rentrait à la ferme vers les sept heures pour y prendre son premier repas. En passant devant l'église, il aperçut une femme qui se tenait rangée contre la muraille, la tête inclinée, les bras croisés sur sa poitrine, précisément à l'endroit où l'on remarque, au-dessous de la statue en cire de la patronne des aliénés, cette inscription : « Sainte Dymphne, priez pour nous. »

Les vêtements de cette femme avaient quelque chose d'étrange et d'incohérent. Sa robe, bien que déchirée et couverte de poussière, rappelait néanmoins la coupe élégante des villes; elle avait au côté un bouquet de foin qui annonçait un certain instinct de coquetterie; puis, sur la tête, un de ces petits chapeaux de paille à forme rétrécie, doublés de taffetas vert, que les femmes de la Campine portent les jours de fête. Ce chapeau, d'ailleurs fort usé, couvrait entièrement sa figure; on devinait qu'il n'avait point été fait pour elle; il devait lui avoir été donné par quelque personne qui, l'ayant rencontrée sur son chemin, avait eu pitié d'elle.

Anselme n'avait eu besoin que d'observer quelques instants le maintien et l'habillement de cette femme, pour reconnaître en elle une aliénée; cependant il connaissait toutes les folles de Gheel, et celle-là ne lui paraissait point faire partie de la commune. Il s'approcha d'elle, releva son chapeau, écarta ses cheveux poudrés qui couvraient son visage, et reconnut, à travers l'impression de l'aliénation fortement prononcée, la grâce et la pureté d'une charmante figure de femme, n'annonçant guère que dix-huit à vingt ans, empruntant à son égarement même une expression particulière de candeur touchante et d'angélique naïveté.

Comment cette jeune femme se trouvait-elle là, seule, sans guide, sans une personne qui pût la recommander aux habitants du pays? L'esprit d'Anselme s'épuisait en vaines conjectures, et ne savait à quelle pensée s'arrêter. Il aperçut enfin un homme qui se tenait debout à quelques pas de l'inconnue, et attachant sur elle des regards fixes et hébétés; c'était un crétin de la commune. Anselme essaya de l'interroger, mais il ne put lui arracher que quelques mots inintelligibles. Le crétin lui fit cependant comprendre par gestes qu'il avait rencontré cette femme dans un village voisin, et l'avait amenée à Gheel, guidé sans doute par un instinct confus qui lui avait fait reconnaître en elle une sœur d'infortuné.

Anselme revint aussitôt à la jeune insensée, et essaya d'obtenir d'elle quelques éclaircissements sur son existence et sa condition, mais elle ne lui répondit que par un sourire fixe et sans expression, une révérence saccadée, et reprit brusquement l'attitude où il l'avait surprise, la tête penchée sur sa poitrine, silencieuse, immobile, occupée à chiffonner entre ses doigts quelques morceaux d'étoffe. Anselme renouela ses questions avec plus d'instan-

M. Raikem (A.-F.-G.), professeur ordinaire; Anatomie pathologique, cours semestriel, tous les jours, samedi excepté, à 11 h. Il fera pendant le semestre d'été le cours de clinique interne. M. Vottem (F.), professeur ordinaire; Anatomie de l'homme, cours semestriel, tous les jours à 12 h. Il fera pendant le semestre d'été le cours de pathologie chirurgicale. M. Simon (H.), professeur extraordinaire; Théorie et pratique des Accouchemens, cours annuel, tous les jours, jeudi excepté, à 2 h. Ce cours pratique se fera à l'hospice de la maternité. M. Rôyer (J.-G.), professeur extraordinaire; Pathologie générale, cours semestriel, tous les jours, samedi excepté, à 5 h. Il fera pendant le semestre d'été le cours de médecine légale, de police médicale, d'encyclopédie et d'histoire de la médecine. M. De Lavacherie (V.), professeur extraordinaire; Clinique externe, cours annuel, tous les jours à 8 1/2 h. M. Anstiaux (N.), professeur extraordinaire, secrétaire; Médecine opératoire, y compris les maladies des os, bandages et appareils, cours semestriel, mardi, jeudi et samedi, pendant toute l'année, à 10 h. Ophthalmologie, théorie et clinique, cours semestriel, lundi, mercredi et vendredi, pendant toute l'année, à 10 h. M. Sauveur (H.), professeur extraordinaire, doyen; Pathologie et thérapeutique spéciale des maladies internes, y compris les maladies des femmes et des enfants et les maladies syphilitiques, cours annuel, donné pendant deux ans, tous les jours, samedi excepté, à 12 h. M. Vaust (T.), agrégé, conservateur du cabinet d'anatomie et chef des travaux anatomiques; Matière médicale, cours semestriel, lundi, mercredi et vendredi, pendant toute l'année, à 4 h. Il dirigera les travaux anatomiques tous les jours le matin aux heures à fixer ultérieurement, et l'après-midi, de 2 à 4 h. M. Péters-Vaust (G.-P.-N.), agrégé, directeur du laboratoire de pharmacie; Pharmacie théorique et pratique, cours annuel, savoir : Pharmacie théorique, (Pharmacologie) mardi, jeudi et samedi, de 7 à 8 heures. Pharmacie pratique, lundi, mercredi et vendredi, de 7 à 11 h. Et samedi, de 2 à 6 h. Les élèves exécuteront, sous les yeux du professeur, toutes les opérations pharmaceutiques. Physiologie humaine et comparée, cours annuel, à...

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES. Fuss (J.-D.), professeur ordinaire, doyen; Antiquités romaines, d'après le manuel du professeur, (antiquitates romanæ 3^e édition, 1836) cours semestriel, tous les jours, samedi excepté, à 9 heures. Le cours d'archéologie se fera pendant le semestre d'été. Lesbrossart (Ph.), professeur ordinaire; Littérature française 17^e et 18^e siècles, cours semestriel, lundi, mercredi et vendredi, de 10 à 11 1/2 heures. Le cours d'histoire des littératures modernes se fera pendant le semestre d'été. Bormans (J.-H.), professeur ordinaire; Littérature grecque, cours semestriel, pendant toute l'année, lundi, mercredi et vendredi à 8 heures. Littérature latine, cours semestriel pendant toute l'année, mardi, jeudi et samedi à 8 heures. Le cours de littérature ancienne pour les élèves en philosophie se fera aux jours et heures à fixer ultérieurement. Dehaut (L.-J.), professeur extraordinaire; Histoire politique moderne, cours semestriel, lundi, mercredi et vendredi de 11 1/2 à 1 heure. Il fera en outre un cours de géographie politique appliquée aux diverses époques de l'histoire moderne, tous les samedis de 2 à 5 1/2 heures. Tandel (E.), professeur extraordinaire; Philosophie (logique, anthropologie et philosophie morale), cours annuel, lundi, mercredi et vendredi de 11 1/2 à 1 heure. Les cours de métaphysique et d'esthétique, se feront pendant le semestre d'été. Borgnet (A.), professeur extraordinaire, secrétaire; histoire du moyen-âge, cours semestriel, mardi, jeudi et samedi de 10 à 11 1/2 heures. Le cours d'histoire du pays se fera pendant le semestre d'été. Wurth (J.-F.-X.), professeur extraordinaire; Histoire ancienne, cours semestriel, pendant toute l'année, lundi, mercredi et vendredi, à 5 heures. Burggraff (P.), professeur extraordinaire; Littératures orientales, cours annuel, savoir : l'Hébreu, lundi, mercredi et vendredi, et l'Arabe, mardi, jeudi et samedi à 8 heures. Hennau (Aug.), professeur extraordinaire; Economie politique et statistique, cours semestriel, pendant toute l'année, mardi, jeudi et samedi de 8 1/2 à 10 heures. Schwartz (N.), professeur extraordinaire; Histoire approfondie de la philosophie ancienne pour les élèves en philologie, d'après le livre de Ritter, intitulé : Historia philosophia græco-romana ex fontium locis contexta, mardi et samedi à 4 heures. Géographie physique et ethnographique, cours semestriel, lundi, mercredi et vendredi, de 4 1/2 à 6 heures. Le cours d'histoire élémentaire de la philosophie, sera fait pendant le semestre d'été. M. Lavalleye (Ed.), agrégé; Histoire du pays de Liège et du pays de Limbourg, cours semestriel, tous les jours, lundi excepté, à 5 heures. (La suite à demain.)

Ecole des arts et manufactures et des mines. EXAMEN D'ADMISSION. Les jeunes gens qui ont l'intention d'être admis à l'école préparatoire et aux écoles spéciales des arts et manufactures et des mines, ou aux cours transitoires, doivent préalablement justifier posséder les connaissances élémentaires indispensables par examen subi devant un jury de trois membres dont la session se tiendra au local de l'Université aux jours et heures ci-après : 1^o Le mardi, 8 octobre courant et jours suivants, à 9 heures du matin, pour l'admission à l'école préparatoire (1^{re} année d'étude), aux cours transitoires, et à l'école spéciale des mines, division des élèves conducteurs étrangers au corps des mines; 2^o Le mardi, 15 octobre courant et jours suivants, à 9 heures du matin, pour l'admission à l'école préparatoire (2^e année d'études), à l'école des arts et manufactures et à l'école des mines, division des élèves-ingénieurs, étrangers au corps des mines. Les personnes qui désireront se présenter à ces examens doivent se faire inscrire la veille au bureau de la direction de ces écoles, à l'Université, de 9 à 2 heures. MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. La session du jury pour l'admission en qualité d'élève-conducteur, ou en qualité d'élève-ingénieur des mines, s'ouvrira à Bruxelles, le lundi 7 octobre et jours suivants.

ces; elle fit entendre alors un nom qu'elle prononça d'un ton sourd et guttural, mais sans se décider à lever la tête : « Blanche, » Anselme supposa que ce nom pouvait être le sien.

— Eh bien! Blanche, dit-il en lui prenant la main avec bonté, il faut me dire le lieu d'où vous venez, et le nom de la personne qui vous a conduite ici.

À cela, pas de réponse, immobilité absolue de traits et de maintien, rien qui témoignât qu'elle eût entendu.

— Vous refusez donc de me répondre, vous ne voulez pas obéir à ceux qui s'intéressent à vous?...

Même silence, même attitude.

— Puisqu'il en est ainsi, adieu; vous allez rester ici, seule, sans que personne s'occupe de vous et destinée probablement à mourir de faim... Il fit quelques pas comme pour s'éloigner, mais ce n'était qu'une ruse pour l'engager à rompre le silence; le sort de cette infortunée, sa jeunesse, sa beauté, l'intéressaient trop vivement pour qu'il songeât à l'abandonner. En se retournant, il s'aperçut qu'elle avait enfin redressé la tête; il crut alors remarquer sur ses traits quelques traces d'inquiétude et de regret. Cette découverte fut pour lui un trait de bonheur, car il commençait à craindre qu'elle ne fût privée de toute faculté intellectuelle et affective.

Elle lui fit un petit signe de la main à la manière des enfans comme pour le rappeler; il répéta ce signe et l'invita de son côté à venir à lui. Alors, elle se hâta de ramasser les chiffons épars autour d'elle, puis après avoir redressé le bouquet de foin qu'elle avait au côté, elle revint près de lui, en multipliant les révérences, et en répétant avec le même accent guttural : « Blanche, Blanche! » Anselme s'empara de sa main et prit avec elle le chemin de la métairie.

Son premier projet, en l'emmenant à la ferme, n'avait été que de l'y faire repenser une heure ou deux, et de lui faire prendre quelques rafraîchissements, mais en l'examinant de plus près, il sentit l'intérêt qu'elle lui avait d'abord inspiré augmenter par degrés; il ralentit un peu son pas, car il s'aperçut qu'elle était obligée de courir pour marcher aussi vite que lui. La main qu'il tenait, bien que fort maigre, était douce et délicate; il éprouva une certaine sensation d'étonnement et de bonheur en la pressant dans la sienne. Ce n'était assurément pas la main d'une fille de Gheel; puis il y avait dans la personne de cette jeune folle quelque chose de doux et de suppliant, qui semblait implorer une protection plus tendre, des soins plus recherchés, que n'en reçoivent les autres aliénés dans les maisons étrangères. Enfin, en entrant à la métairie, Anselme était décidé à ne point se séparer de la jeune folle et à en faire sa pensionnaire adoptive.

(Indépendant.) (La suite à un prochain numéro.)

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 2 OCTOBRE 1859.
 Naissances : 6 filles.
 Décès : 4 filles.
 Mariages, 6 savoir :
 Mathias Landréter, marbrier, à Gellekirchen, et Marie Gertrude Otten, s. prof., rue Vert-Bois. — Martin Jh. Renson, teinturier, rue Roture, et Marie Jhine Michel, s. prof., rue Récolets. — Math. Jh. Demany, tisserand, rue St-Eloi, et Marie Jeanne Coribay, brodeuse, même rue. — Louis Jh. Dubuisson, Journalier, rue Roture, et Marie Lambertine Socki, Journalière, rue Grande-Bèche. — Jn. Guil. Pirard, tisserand, rue Roture, et Marie Jh. Dubuisson, Journalière, même rue. — Jn. Bissehops, cocher, à Fouron-le-Comte, et Marie Sybelle Offernaus, cuisinière, rue St-Etienne.

LIBRAIRIE
 DE
P. J. COLLARDIN
 RUE GRANDE-TOUR.
EN VENTE :
 EXAMEN CRITIQUE DE LA GRAMMAIRE POPULAIRE,
 de M. Ch. MARTIN, par MM. BESCHERELLE, frères, in-18. Prix : 10 centimes.

ANNONCES.

DIMANCHE 6 courant, ON JETTERA DES
 ROUES DE DINDONS, chez J. J. Keppenne,
 faubourg Ste.-Marguerite.

Deux bons Chevaux,
 Propres à différents usages, seront A VENDRE,
 au N° 281-19, rue *Soeurs-de-Hasque*, à Liège,
 les DIMANCHE 6, et LUNDI 7 OCTOBRE 1859.

Cabillaux, Rivets, Rayes, Saumon frais, nouveaux Stock-
 fischs, Huitres, Crabes, Chevrettes, chez ANDRIEN.

Cabillaux, Rivets, Huitres anglaises et Stockfisches nouveaux
 chez PERET, rue Ste-Ursule.

LA MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie,
 eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER.
 S'adresser Basse-Sauvinière n. 24.

Le soussigné déclare qu'il ne RECONNAÎTRA AUCUNE
 DETTE que son épouse, Josephine DUBOIS, aurait ou pourrait
 contracter. — THEOPHILE HAINAUT.

Une DEMOISELLE de bonne famille désire se placer comme
 institutrice; elle enseigne le français, l'allemand, le piano et le
 chant. — S'adresser sous les initiales P. B., au bureau de cette
 feuille.

Une BELLE MAISON à LOUER pour en jouir de suite, si-
 tuée au quai de Longdoz. S'adresser au n° 225, même endroit.

Institution primaire
 DIRIGÉE PAR
M. J. LENOIR ET L. MALCHAIR.
 La RENTRÉE des CLASSES aura lieu Jeudi 3 Octobre.

A CEDER par suite de décès, le BAIL DE LA
 MAISON, ainsi que le FOND DE MAGASIN de Mlle. C. MEURA,
 ci-devant M^{re} de Modes, rue de la Régence, N° 9, s'y ad-
 dresser. Les marchandises se vendent dès-à-présent au-dessous du
 prix courant.

M^{re} VARLET, notaire à Beyne, fait savoir que par acte qu'il
 a reçu le 25 septembre 1859, il a ADJUGE, au prix de 4,600 fr.

une belle maison,
 Récemment construite, avec écurie, cour, jardin, étang, etc.,
 le tout d'une contenance de deux verges grandes, cinq petites,
 située à côté de la chaussée, près de la campagne, commune
 de Beyne, occupée par Mad. V. Stassart, et qu'on peut suren-
 chérir d'un 20^e jusqu'au 10 octobre inclusivement.
 S'adresser audit notaire.

**VENTE
 D'UN
 BEAU TAILLIS.**

MARDI 15 OCTOBRE 1859, à 2 heures de l'après-midi,
 M. Jules Gernaert, rentier propriétaire, demeurant à Liège,
 fera VENDRE publiquement chez le sieur Louis Ramelot, ca-
 barétier aux Bonnelles, par le ministère de M^{re} NIHOUL, no-
 taire, environ

SIX HECTARES DE BEAU TAILLIS,
 par portion, croissants dans son bois de Cornillon.
 A CREDIT

A VENDRE, sans réserve de surenchère, en l'étude de M^{re}
 DUSART, notaire à Liège, le Lundi 7 Octobre 1859, à 5 heu-
 res de relevée,

une maison,
 libre de charges, située à Liège, rue St-Séverin, n° 555, vis-
 à-vis de la Halle aux Viandes. — Il y aura facilité pour le paie-
 ment.
 Dans l'entretemps on peut traiter de gré-à-gré.
 S'adresser audit notaire.

**VENTE
 PAR LICITATION.**

Lundi, Mardi et Mercredi, 14, 15 et 16 Octobre 1859,
 à 9 heures du matin,

A la requête des enfants de M. Mathieu-Joseph CLOSSET, en
 son vivant demeurant à Liège, sur la Batte, il sera procédé,
 par le ministère de M^{re} MOXHON, notaire à Liège, en son
 étude, rue Hors-Château, à la

**VENTE AUX ENCHÈRES
 DES IMMEUBLES SUIVANS:**

1er. lot.
 Une belle et grande MAISON à porte cochère, occupée par
 M. Geoffroy, sise à Liège, sur la Batte, n° 5-1078, avec cour,
 fontaine et écurie pour plusieurs chevaux, ayant deux corps de
 bâtiments, séparés par la cour, chacun composé de plusieurs
 beaux salons.

Le bâtiment de derrière donne sur la rue de la Barbe d'Or,
 dans laquelle il a une issue.
 Cette maison joint d'un côté à M. Raskin, de l'autre à ma-
 dame veuve Sauveur; sa position avantageuse au bord de la
 Meuse la rend propre à toute espèce de commerce.

A dater du 1er. octobre, cette maison sera à voir tous les
 mardis, mercredis et jeudis, jusqu'au jour de la vente, de 10 à
 12 heures du matin.

2me. lot.
 Une MAISON, servant présentement de magasin, sise à
 Liège, rue de la Barbe-d'Or, n° 1, en face de la maison précé-
 dente, joignant d'un côté à M. Grosfils, brasseur, de l'autre à
 la veuve Vaillant.

Les 1er. et 2me. lots seront vendus en masse et puis séparé-
 rément; l'adjudication la plus favorable aux vendeurs sera pré-
 férée.

3me. lot.
 Une grande MAISON près de l'Abattoir, avec cour, pompe et
 dépendances, sise à Liège, en Pécheurue, n° 1450, occupée par
 M. Lamarche, tonnelier, joignant vers le Pont-des-Arches à
 M. Ledent, vers le pont de Saucy à la demoiselle Broka.

4me. lot.
 Une belle et grande MAISON DE CAMPAGNE, renfermant
 un ancien moulin hors de service, pouvant facilement être remis
 en activité, cour, bosquet, étang, source, jardin d'agrément,
 jardin légumier et prairie nommée Fourgon; un moulin à farine
 mû par un cours d'eau qui ne tarit jamais, avec remise et écu-
 ries, occupé par le sieur Desama, meunier; et une MAISON,
 dite Renier Lemoine, occupée par M. Higny.

Le tout ne formant qu'un ensemble, situé à Vaux, commune
 d'Olne, de la contenance d'un hectare 65 ares 19 centiares.
 La maison de campagne est à voir tous les jours; s'ad-
 resser à la dame veuve RENNONNET, maison Higny, joignant à p-
 priété à vendre.

5me. lot.
 Une FERME, occupée par le sieur Desama, écurie, grange,
 cour avec puits, et 8 hectares 71 ares 56 centiares de jardin,
 verger, terres et prés, sise à Olne, avec une parcelle de terre
 sur la commune de Nessonvaux.

Le 5me. lot sera d'abord vendu en détail et puis en masse;
 après quoi, il sera réexposé en VENTE avec le 4me. lot; l'ad-
 judication la plus favorable aux vendeurs sera préférée.

6me. lot.
 Une FERME, occupée par le sieur Charlier, bergeries, écu-
 ries, établis et jardin derrière, avec une petite maison à côté,
 occupée par Crepin, aussi avec jardin, plus 18 hectares 57 ares
 5 centiares de jardin, verger, prés, terres, pâtures et bois, si-
 tués communes d'Olne et de Nessonvaux.

Ces IMMEUBLES seront également vendus en détail et puis
 en masse.

7me. lot.
 Une FERME, occupée par le sieur Nicolas-Joseph Albert,
 avec 16 hectares 40 ares 5 centiares de jardins, vergers, prés,
 terres, pâtures et bois, situés communes d'Olne et de Nesson-
 vaux.

Après avoir été adjugé en détail, ces immeubles seront réex-
 posés en vente en masse.

8me. lot.
 Une FERME, occupée par Hubert Fontayn, avec jardins,
 verger, prés et terres, contenant 4 hectares 36 ares 4 cen-
 tiares, situés communes d'Olne et de Nessonvaux.

9me. lot.
 Un PRÉ, dit Thier des Peupliers, et une parcelle de brou-
 sailles y adenant, contenant 97 ares 25 centiares, situés
 communes de Nessonvaux et Olne.

Les 8me. et 9me. lots seront d'abord vendus en détail et
 puis en masse.

10me. lot.
 1° Une FERME, occupée par le sieur Declusin, contenant
 6 hectares 75 ares 54 centiares de jardin, vergers, terres,
 prés et trichie, situés communes d'Olne et de Nessonvaux;
 2° Une petite MAISON sur le bois d'Olne, occupée par
 Jean-Joseph Ledent, avec jardin et prairie, contenant 75 ares
 61 centiares.

Les immeubles formant le présent lot seront d'abord vendus
 en détail et puis en masse.

11me. lot.
 Une PRAIRIE, dite Gomé-Levay, commune de Nesson-
 vaux, contenant 46 ares 90 centiares, ci-devant exploitée par
 Pirotin.

12me. lot.
 Une MAISON, occupée par le sieur Piette, avec jardin
 d'un arc 76 centiares, sise à Nessonvaux.

13me. lot.
 Une MAISON, dite Maison du Faweux, occupée par le
 sieur Albert, avec jardin, verger et pré, situé commune d'Olne,
 contenant un hectare 20 ares 85 centiares.

14me. lot.
 Une MAISON, sur le Raffay, occupée par le sieur Crahay,
 avec jardin, verger et prés, situés commune d'Olne, conte-
 nant 2 hectares 55 ares 15 centiares.

Les immeubles formant les 13^e et 14^e lots seront d'abord
 vendus en détail et puis en masse.
 S'adresser, pour connaître les titres et conditions, à Liège,
 au notaire MOXHON et à M^{re} BOULANGER, ancien notaire;
 à Verviers, à M. le notaire VOISIN; à Olne, à M. le no-
 taire REGNIER; à Soiron, à M. le notaire FLECHET; à
 Herve, chez M. le notaire MERRY, et à Enival chez M. le
 notaire DE LEAU.

Plantation d'arbres.
AVIS.

Vendredi 12 octobre 1859, il sera procédé, à onze heures du
 matin, à l'hôtel du Gouvernement à Liège, pardevant M. le
 gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de
 M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous l'appro-
 bation ultérieure de M. le ministre des travaux publics, à la réad-
 judication de la fourniture et mise en place, et de l'entretien
 pendant cinq années d'un nombre d'arbres déterminé, à planter
 sur la route de 1^{re} classe N. 4, de Bruxelles vers Malmédy,
 section de Bruxelles à Liège, et sur celle de 2^e classe N. 16, de
 Liège vers Tongres, dans la province de Liège.

Cette adjudication aura lieu par voie de simple soumission,
 de la manière indiquée à l'art. 41 du devis et cahier des char-
 ges, dont on peut prendre connaissance à l'hôtel du Gouver-
 nement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des
 ponts et chaussées, et dans ceux de MM. les commissaires d'ar-
 rondissements.
 Liège, le 28 septembre 1859.

Le sieur Pierre Beaufort demande l'autorisation d'établir une
 petite fonderie en fer, derrière la maison n° 199, au faubourg
 St.-Léonard.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette de-
 mande peuvent être remises par écrit à l'Administration com-
 mune, dans le délai de quinzaine.
 A l'hôtel-de-ville, le 27 septembre 1859.

Le sieur François Damave, jardinier, demande l'autorisation
 de reconstruire le four, situé derrière sa maison, cotée n. 809,
 au Quai-d'Avroy

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette
 demande peuvent être remises par écrit à l'Administration con-
 mune, dans le délai de quinzaine.
 A l'hôtel-de-ville, en séance, le 27 septembre 1859.

BOURSES.

PARIS, LE 1^{er} OCTOBRE

5 p. c.	81	Mutualité	—
4 p. c.	101 40	Act. Réunies	—
5 p. c.	110 45	S. c. d'Anvers	—
Act. de la Banque	2780	Dettes actives	51 5/8
Ob. de la v. de Par.	4220	Passive	7 5/8
Emp. belge	105 5/4	Emp. romain	102 1/2
Soc. générale	—	Naples	101 60
B. de Belg.	780	Empr. port. 5 p. c.	24

LONDRES, LE 30 SEPTEMBRE

5 1/2 consolidés	90 1/2	Intérêts	14 5/4
Belg. 1852	405	Passives	8
Hol. Dette active	55 5/8	Russie	—
Portug. 5 p. c.	—	Brasil	76
Id. 3 p. c.	25 1/2	Mexicains 5 p. c.	—
Esp. Emp. 1854	50 30 1/4		

AMSTERDAM, LE 1^{er} OCTOBRE

Dette active	57 3/10	Espagne Ardoin	27 5/4
5 p. c.	101 1/2	D. diff. 1850	9 1/2
Billet de change	25 5/8	" " 1855	15 1/4
Synd. d'am.	95 5/8	" " Passive	8 5/4
" 3 1/2 p. c.	80 1/8	Portugal E. 5 1/2	—
Soc. de Commerce	174 1/4	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russie. H. et Comp.	105 5/8
" de Rotterdam	—	" " 1820	—
Prusse L. 1852	—	" C. c. Hope	—
Autriche. Métall.	—	" Ins. gr. liv.	67 1/8
Bresil. Emp.	77 5/8	Pologne L. 500 H.	—

ANVERS, LE 2 OCTOBRE

Anvers. Dette net.	105 1/4	Prusse. Em. à Berl.	122 1/2
" Dette diff.	50 3/2	" Naples. Cert. Fal.	95
Emp. de 48 milli.	101	Et. R. Levée 1852	101
" de 50 milli.	92 1/4 et	A Cert. à A. 1854	100 5/8
Hollande. Det. act.	—		
Rente rem.	—		
Autriche. Métalliq.	107 1/4		
Lots de fl. 250	458		
" 250	526		
" 500	824		
Polog. Lots fl. 500	120 5/4		
" 500	135 5/8		
Bresil. E. L. 1854	77		
Espagne. Ardoin	28 28 1/8 et 27 7/8		
Dette passive 1854	9 1/4		
" différée	—		
Danemar. E. Not.	96		
Dito à L.	74		

CHANGES.

Amsterd. C. jours	180 0 p.
Id. 2 mois	—
Rotterd. C. jours	180 0 p.
Id. 2 mois	—
Paris. C. jours	par.
Id. 2 mois	112 0 p.
Londres. C. jours	59 10 1/2
Id. 2 mois	59 6
Francfort. C. jours	56 1/8
Id. 2 mois	55 11 1/2
Bruxelles et Gand	114 0 p.

BULLETIN DE BOURSE DU 2
 Le cours de la rente Espagnole a fluctué aujourd'hui de 28 à 28 1/8 pour
 rester en bourse à 27 7/8 p. après clôture on a fait 27 5/4 et a. Les primes
 à 1 mois ont été négociées de 29 1/4 à 29 dont 1 1/2 0 p. Les autres valeurs
 négociées.

BRUXELLES, LE 2 OCTOBRE.

Dette active 2 1/2	54 1/4	Brasseries	—
Emp. Rothschild	104 et	Tapis	—
Fin courant	—	Fer d'Ougrée	—
Emp. de 50 mill.	92 1/2	Mutualité	102 1/2
Id. de 37 mil.	71 1/8	S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (4)	95	Monceaux	—
Act. de la Soc. G.	740	Act. Réunies	—
Emp. de Paris	—	Bourgeois	—
S. de Comm. de c.	—	Houyoux	—
B. de Belgique	74 1/4	Papeterie	—
C. de S. et Oise	—	Lis de Fer	—
Hauts-Fourneaux	—	H. F. Luxembourg	—
Banque Foncière	—	Giville	—
Idem	—	Herve	—
Flénu	—	Ch. de Fer de Col.	—
Horna	101	Ch. de B. M. et B.	—
Scléssin	—	Asphalt	—
Soc. Nationale	—	Holl. Dette active	—
Levant du Fleury	125	Losrenten inscrit.	—
Ougrée	—	Autriche. Métalliq.	—
Sars-Longscham	—	Naples. C. Falcon	—
Chemin de Fer	—	Espagne. Ardoin	27 5/4
Vennes	—	Fin courant	—
St-Léonard	—	Prime un mois	20 d. 1 1/2
Chatelineau	—	Différée de 1851	9
Verrieres	—	Idem de 1854	14
Betteraves	—	Passives	8 et
Verrier. de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	—
L'Espérance	—	Rome. E. de 1854	101

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 2 OCTOBRE.
 La barq. américaine Damara c. lito, v. de Richmond, ch. de tabac.
 La barque norvégienne Skuida, v. de Narva, ch. de bois.
 Le brick suédois Hoppet, v. de Gothenbourg, ch. de bois.
 Le smak hollandais Johanna Hermans, v. d'Amsterdam (par mer), ch. de
 sucre.
 Le pleyt belge Victoire, v. de Rotterdam (par mer), chargé de diverses
 marchandises.
 La goëlette dan. Soebloimsten, v. d'Odessa, ch. de froment.